FIREWORKS



Vous aimeriez allumer des feux d'artifice dans les limites de la ville d'Edmonton? En vertu des règlements municipaux de la ville d'Edmonton, toute utilisation de feux d'artifice sans permis approprié est illégale et sujette à des mesures d'application de la loi. Voici des renseignements pour avoir le feu vert.

UTILISATION DE FEUX D'ARTIFICE

- + Seuls les professionnels certifiés qui détiennent un permis approuvé pour les feux d'artifice émis par les services de sauvetage en cas d'incendie (Fire Rescue Services) d'Edmonton sont autorisés à utiliser des feux d'artifice dans les limites de la ville d'Edmonton
 - + L'utilisation de feux d'artifice sans permis contrevient aux règlements municipaux de la ville d'Edmonton et peut entraîner des amendes ou des poursuites
 - + Veuillez prévoir 10 jours ouvrables après la soumission d'une demande remplie pour le traitement d'un permis
 - + Collaborez avec un agent de prévention des incendies pour préapprouver le site pour votre événement communautaire ou public
 - + La personne à qui un permis pour feux d'artifice est délivré doit se conformer à toutes les conditions énoncées sur le permis
 - + Une copie du permis doit être sur place pendant l'utilisation des feux d'artifice et doit pouvoir être présentée à des agents sur demande
 - + Toute activité sur la propriété publique est réglementée par la loi sur les lieux publics de la ville d'Edmonton et par la loi sur les normes communautaires de la ville d'Edmonton
 - + Un permis approuvé pour des feux d'artifice n'est valide que pour un seul événement
 - + Les demandes de modification de la date de l'événement sur un permis de feux d'artifice peuvent être envoyées par courriel aux services de sauvetage en cas d'incendie d'Edmonton à l'adresse efrsspecialevents@edmonton.ca
 - + Appelez les services de sauvetage en cas d'incendie d'Edmonton au 780-414-7332 environ 15 minutes avant d'utiliser les feux d'artifice autorisés

CONSÉQUENCES D'UNE UTILISATION SANS PERMIS

Le non-respect des codes, règlements, lois et permis applicables concernant l'utilisation de feux d'artifice dans la ville d'Edmonton est illégal et sujet à des mesures d'application de la loi.

Les feux d'artifice peuvent être extrêmement dangereux et perturbateurs pour les personnes, les biens et l'environnement s'ils ne sont pas utilisés ou manipulés correctement. En vertu des règlements municipaux de la ville d'Edmonton, toute utilisation de feux d'artifice sans permis approprié est illégale et sujette à des mesures d'application de la loi, ce qui peut inclure des amendes allant jusqu'à 10 000 \$. Des accusations criminelles peuvent également être portées en fonction des circonstances, ce qui peut entraîner un casier judiciaire, des amendes et même des peines d'emprisonnement.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS

Rendez-vous sur le site edmonton.ca/**Fireworks** (en anglais seulement) pour obtenir la liste des exigences en matière de permis Envoyez votre demande remplie par courriel à **efrsspecialevents@edmonton.ca**

FRAIS DE PERMIS

Professionnel – permis de consommateur **100 \$**

Professionnel – permis à haut risque **181 \$**

SÉCURITÉ DES FEUX D'ARTIFICE

- + Les feux d'artifice ne doivent être utilisés qu'en conformité avec les règlements sur les permis
 - + N'utilisez pas de feux d'artifice s'il y a une interdiction d'incendie en vigueur ou si le vent dépasse 40 km/heure

Veuillez composer le 3–1–1 pour toute préoccupation ou plainte concernant des feux d'artifice.

Composez le 9 1–1 seulement si vous soupçonnez qu'un incendie a été causé par des feux d'artifice ou si quelqu'un a besoin d'aide d'urgence.

Pour en savoir plus, visitez le site edmonton.ca/**Fireworks** (en anglais seulement)

Edmonton